

Le 9 juin 2020

Madame, Monsieur, A la population  
01400 SANDRANS

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion public n° 62 du Conseil Municipal qui aura lieu le :

**Lundi 15 Juin 2020 à 19H30**  
**A la Salle polyvalente**  
**Public autorisé à 10 personnes maximum**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Bernard OLLAGNIER

**Ordre du jour :**

**A / Approbation du compte rendu n° 61 du 17 Février 2020**

**B / Délibérations**

**1- Approbation des comptes administratifs 2019**

Présentation du budget primitif, budget supplémentaire et des décisions modificatives de l'exercice considéré, donnant acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés		57 724.48		3 650.65		61 375.13
Opérations de l'exercice	45 650.31	30 605.77	41 017.60	35 939.28	86 667.91	66 545.05
<b>Totaux</b>	<b>45 650.31</b>	<b>88 330.25</b>	<b>41 017.60</b>	<b>39 589.93</b>	<b>86 667.91</b>	<b>127 920.18</b>
<i>Résultats de clôture</i>						
Reste à réaliser	2 700.00				2700.00	
<b>Totaux cumulés</b>	<b>48 350.31</b>	<b>88 330.25</b>	<b>41 017.60</b>	<b>39 589.93</b>	<b>89 367.91</b>	<b>127 920.18</b>
<i>Résultats définitifs</i>		39 979.94	1 427.67			38 552.27

## BUDGET COMMUNAL

libellés	Investissement	Fonctionnement	Ensemble
COMPTE ADMINISTRATIF			
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits
		dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés		362 181.59	207 292.36
Opérations de l'exercice	1 071 467.29	537 305.63	434 498.40
<b>Totaux</b>	<b>1 071 467.29</b>	<b>899 487.22</b>	<b>641 790.76</b>
<i>Résultats de clôture</i>			
Reste à réaliser	559 414.00	645 727.50	559 414.00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>1 630 881.29</b>	<b>1 545 214.72</b>	<b>641 790.76</b>
<i>Intégration de résultats</i>			
<i>Résultats définitifs</i>	85 666.57		325 006.79
			239 340.22

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur l'approbation des comptes administratifs 2019, des budgets cités ci-dessus.

### **2- Approbation des comptes de gestion 2019**

- Budget Assainissement
- Budget Communal

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur l'approbation des comptes de gestion 2019 des budgets cités ci-dessus, établis par Madame Nougier, receveur

### **3- Affectation des résultats**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, Monsieur le Maire et la commission finance propose d'affecter le résultat comme suit,

- **BUDGET ASSAINISSEMENT**  
**Au compte 1068 de la section investissement : 0 €**  
 Report au compte R001 excédent d'investissement du BP 2020 : 42 679.94 €  
 Report au compte D002 déficit de fonctionnement du BP 2020 : 1 427.67 €
- **BUDGET COMMUNE**  
**Au compte 1068 de la section d'investissement : 85 666.57 €**  
 Report au compte D001 déficit d'investissement du BP 2020 : 171 980.07 €  
 Report au compte R002 excédent de fonctionnement du BP 2020 : 239 340.22 €

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur l'affectation des résultats 2019 des budgets cités ci-dessus.

### **4- Vote des budgets primitifs 2020**

Monsieur le Maire et la commission finance propose le budget **Assainissement** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

**Section de fonctionnement à 42 400.68 €**  
**Section d'investissement à 76 202.95 €**

Monsieur le Maire et la commission finance propose le budget primitif **Communal** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

**Section de fonctionnement à 606 297.22 €**  
**Section d'investissement à 1 199 761.29 €**

Les Conseillers Municipaux sont appelés à voter les différents budgets primitifs 2020, cités ci-dessus.

## **5- Taux d'imposition 2020**

Présentation de l'Etat N°1259, notifiant les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.

**Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.**

## **6- Construction nouvelle école – Lot n°14 Espaces verts**

Dans le cadre du changement de titulaire du marché pour le lot 14, Espaces verts, suite à la fusion de la SARL Bessard piscines et la SARL Bessard espaces verts, matérialisé par l'avenant N°1, ou le nouveau titulaire est la SARL Bessard piscines & espaces verts, le certificat administratif en date du 03 avril 2020 valide et autorise le changement du titulaire du lot 14 et le règlement des factures correspondantes. Cette décision aurait du nécessité un accord du Conseil Municipal, mais en raison de l'épidémie de Covid-19, l'organe délibérante n'a pu se réunir. Afin d'acter cette décision, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal.

**Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur le changement de titulaire du lot n°14, espaces verts, concernant la construction de la nouvelle école.**

## **7- Construction nouvelle Ecole – Lot N°1 VRD**

Dans le cadre de l'opération « Construction nouvelle Ecole », Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal afin de délibérer sur un devis complémentaire concernant le lot N°1 VRD pour le remplissage du bassin de rétention d'un montant de 3 001.20 € TTC. Il précise que les crédits sont ouverts et suffisants au budget 2020.

**Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur le devis complémentaire concernant le lot N°1 VRD pour le remplissage du bassin de rétention d'un montant de 3 001.20 € TTC**

## **8- Vente Camping – Remboursement du prêt correspondant**

Suite à la vente du Camping le 29 Mai dernier, et le versement restant de 97 966 €, Monsieur le Maire propose de rembourser le prêt relatif à la restauration du camping. Crédit de 200 000 € engagé en 2005 sur 20 ans, représentant le capital et les intérêts 14 254.32 € en 2020, et ou le montant des intérêts restants dûs s'élève à 6002.15 €. Le Crédit Agricole a transmis un décompte indicatif pour un remboursement anticipé au 15/06 :

Capital restant du	Intérêts intercalaires	Indemnités de remboursement anticipé	TOTAL
62 893.13	108.36	2 963.84	<b>65 965.33</b>

**Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur le remboursement du prêt correspondant au camping.**

## **9- Voirie- Entretien 2020**

Monsieur Jean-François Morellet, sollicite le Conseil Municipal, afin d'entretenir les abords de l'étang le Cocagne par l'abattage d'une vingtaine de pins. La SARL Fournand & Fils a transmis un devis d'un montant 5 472 € TTC. D'autres devis sont en attente de transmission.

Monsieur Jean-François Morellet précise que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

**Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur les devis afin d'abattre les arbres situés aux abords de l'étang le Cocagne.**

## **10- Tableau des emplois**

En raison de l'état d'urgence sanitaire et pour faire face à l'autorisation spéciale d'absence de l'adjoint technique, employé de cantine et garderie scolaire, étant une personne fragile, L'association cantine garderie du RPI de Relevant Sandrans demande la création d'un emploi d'employé de cantine, agent non titulaire, sur une durée hebdomadaire effective de 4H00.

Monsieur le Maire propose :

- la création d'un emploi non permanent d'employé de cantine, grade d'adjoint technique, 4H00 effectives hebdomadaires.

**Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur la proposition de Monsieur le Maire et à valider le tableau des emplois applicable au 1er Juin 2020. Et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec l'association cantine garderie du RPI de Relevant Sandrans.**

### **11- Ressources humaines – Prime exceptionnelle liée à l'Etat d'urgence sanitaire**

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant que des agents de la collectivité ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics pour faire face à l'épidémie de covid-19, Monsieur le Maire propose d'octroyer une prime exceptionnelle aux agents suivants, en précisant que cette prime est exonérée d'impôt sur le revenu, de cotisations, de contributions sociales et que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

<b>Agents</b>	<b>Grades ou emplois</b>	<b>Montant attribué (plafond 1 000 €)</b>
<b>Cécile Chabot</b>	<b>Adjoint administratif</b>	
<b>Chrystèle Cuenca</b>	<b>Adjoint administratif</b>	
<b>Jean-Yves Taponat</b>	<b>Adjoint technique</b>	

**Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur l'octroi d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.**

### **12- Proposition d'offre**

Courrier de Monsieur Bernard Archeny datant du 21 Avril dernier, qui souhaite acquérir l'autopompe de la commune qui appartenait aux sapeurs pompiers. Il fait une offre de 50 €, somme qu'il souhaite offrir en don au Sou des écoles de la commune.

**Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur l'offre de Monsieur Bernard Archeny concernant l'autopompe.**

### **c/ Questions diverses et informations**

- **Elections municipales, second tour du 28 Juin 2020:** Permanences à confirmer ou à rétablir.
- **Pouvoirs de compétence du Maire :** Renouvellement du contrat d'entretien des poteaux incendie avec la société SUEZ pour un montant annuel de 1759 € HT, contrat valable pour une période de 3 ans.
- **Numérotation des lieux-dits :** Afin de récupérer leurs plaques individuelles chaque administré est convié aux permanences suivantes :  
Le Samedi 20 Juin de 9H à 11H30 et le Mardi 23 Juin de 16H à 19H en Mairie.
- **Déménagement nouvelle école :** Personnes à requérir pour le mobilier neuf et le déplacement du gros matériels. Date à fixer.